COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 03/2020

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

- au déménagement et à l'agrandissement de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) « Scoubidou » à Montreux
- à la création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-ciel » à Clarens
- au plan de développement du REME/FACEME (Réseau enfance Montreux et environs/Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance Montreux et environs) à horizon 2026

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le jeudi 6 février 2020

à 19 h. 00, à la salle de conférence SFJ, Av. des Alpes 22, 3ème étage, à Montreux

Table des matières

1 Objet du préavis 2
2 Obligations légales 2
3 Historique des UAPE à Montreux 3
4 Places d'accueil sur le territoire du REME 3
4.1 Situation actuelle 3
4.1.1 Liste d'attente du REME et taux de remplissage 3
4.1.2 Les structures privées sur le territoire du REME 4
5 Besoin prioritaire, l'accueil parascolaire 5
5.1 Agrandissement de « Scoubidou » 6
5.1.1 Coûts liés à « Scoubidou » 6
5.2 Création d'une annexe à « Arc-en-ciel » 7
5.2.1 Coûts liés à « Arc-en-ciel » 7
6 Conséquences financières 8
7 Calendrier pour les UAPE « Scoubidou » et « Arc-en-ciel » 8
8 Besoins du REME à long terme et plan de développement à horizon 2026 8
8.1 Evaluation à long terme 9
8.1.1 Evolution démographique et sociale 9
9 Plan de développement à l'horizon 2026 9
9.1 Analyse du plan de développement 10
9.2 Rôle du plan de développement 10
10 Développement durable 10
10.1 Social 11
10.2 Economique 11
10.3 Environnemental 11
11 Position de la Municipalité 12
12 Conclusions 13
Annexe(s) :
- 1 : Tableau global des financements et subventions 15
- 2 : Plan de développement de la FACEME à horizon 2026, parascolaire 16
- 2bis : Plan de développement de la FACEME à horizon 2026, préscolaire 17
- 3 : Taux de couverture du besoin (selon l'étude « Microgis ») 18

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

L'objet du présent préavis est de proposer au Conseil communal :

- d'octroyer au REME/FACEME[1] un crédit complémentaire de CHF 697'500.- sous déduction des subventions fédérales, cantonales et de la participation des parents (soit CHF 208'500.-)[2] pour le déménagement et l'agrandissement de 24 places de l'UAPE[3] « Scoubidou » à Montreux ;
- d'octroyer au REME/FACEME un crédit complémentaire de CHF 590'000.- sous déduction des subventions fédérales, cantonales et de la participation des parents (soit CHF 391'000.-) pour la création d'une annexe de 48 places à l'UAPE « Arc-en-ciel » à Clarens ;
- de prendre acte du plan de développement REME/FACEME à horizon 2026[4].

Le présent préavis propose donc une augmentation globale de 72 places dévolues uniquement à l'accueil parascolaire.

2 Obligations légales

La Constitution vaudoise prévoit qu'en collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les Communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants (art. 63).

Un accueil parascolaire surveillé est mis en place sous forme d'école à journée continue auquel les parents participent financièrement (art. 63a).

En 2009, 71% des électrices et électeurs vaudois acceptaient le principe de l'école à journée continue et en janvier 2017, le Grand Conseil validait la nouvelle Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Cette loi, ainsi que son règlement d'application et les directives cantonales y relatives, fixent les modalités de fonctionnement et les responsabilités en matière d'accueil.[5]

L'art. 1 de la LAJE stipule que :

« La présente loi a pour buts :

a. de tendre sur le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessibles financièrement permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ; … »

Le Canton, au travers des entretiens qu'il a eus avec le REME, mais aussi en validant le dossier de reconnaissance du réseau pour les 5 prochaines années, confirme que les tarifs appliqués offrent bien une accessibilité financière. Le deuxième élément évoqué dans cet alinéa, qui est la notion « d'offre suffisante pour concilier vie familiale et vie professionnelle », est plus difficilement quantifiable. C'est pourquoi les données expliquées

---

[1] REME : Réseau enfance Montreux et environs
FACEME : Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance Montreux et environs

[2] Le tableau global des financements et subventions pour chaque UAPE figure à l'annexe 1 du présent préavis

[3] UAPE : Unité d'accueil pour écoliers

[4] Le plan de développement complet figure à l'annexe 2 du présent préavis

[5] https://www.vd.ch/themes/population/enfance-jeunesse-et-famille/accueil-collectif-de-jour/

dans ce préavis permettront de déterminer plus précisément le rapport entre l'offre et les besoins en termes de places d'accueil sur la Commune de Montreux.

3 Historique des UAPE à Montreux

1899 - Les premières prestations de prise en charge de la petite enfance sur la Commune datent de la toute fin du 19e siècle, puisque c'est le 17 janvier 1899 que l'association «Crèche de Montreux » est constituée.

1930 - Le 1er avril 1930 voit l'ouverture d'une pouponnière pour l'accueil des nourrissons et, entre 1952 et 1955, l'association, après une longue recherche de terrain, construit et exploite l'actuel bâtiment de l'Avenue Rambert à Clarens.

1985 - Les demandes d'accueil se diversifiant, l'ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), « La Citrouille », se concrétise en 1985.

Entre 1987 et 1988, le bâtiment de l'Avenue Rambert est l'objet d'une rénovation importante réalisée grâce à une opération de grande envergure menée par la Jeune Chambre économique de la Riviera, avec l'appui de la Loterie romande. En 1998, l'agrandissement de la prise en charge des écoliers voit l'UAPE passer de 15 à 30 places.

En avril 1987 Création de l'association « Crèche Scoubidou » qui devient la première Unité d'accueil pour écoliers de Montreux.

2009 – Le 6 mars 2009, constitution du REME.

2012 - Le 18 juillet 2012, la FACEME est constituée et reprend toutes les activités de l'association « Crèche-Pouponnière » de Montreux.

2015 - 1er janvier 2015 : « Scoubidou » (UAPE de 24 places), jusqu'alors géré par l'association éponyme, rejoint la FACEME.

2016 - Le 6 juin 2016, « La Citrouille » et « Le Potiron » (ouvert en 2003) déménagent dans les nouveaux locaux de la Rue Gambetta 13, à Clarens, sous le nom d'« Arc-en-Ciel ». Capacité d'accueil : 48 places.

4 Places d'accueil sur le territoire du REME

4.1 Situation actuelle

4.1.1 Liste d'attente du REME et taux de remplissage

Bien que dépassant le cadre strict de l'accueil des écoliers traité dans ce préavis, les éléments qui suivent permettent de prendre la mesure des besoins en l'accueil sur la Commune, ceux de la petite enfance ayant des répercussions sur ceux des écoliers du simple fait de l'avancée en âge.

Depuis le 1er août 2019, les structures du REME - y compris la nouvelle garderie « Les Lucioles », située aux Bonnettes - sont considérées comme complètes, étant en moyenne remplies à plus de 80%.

La structure d'accueil en milieu familial est également considérée comme saturée, les 60 accueillantes de la commune recevant, à quelques exceptions près, le nombre maximum d'enfants autorisés.

Selon la LAJE, la commune doit proposer des places aux parents qui exercent une activité professionnelle (priorité 1), mais aussi aux parents en formation, en réinsertion professionnelle et en recherche d'emploi (priorité 2). Cette deuxième catégorie doit - au sens de la loi - être prise en compte dans les diverses statistiques des ménages ayant un besoin d'accueil, même si pour l'ordre d'attribution des places il est possible de séparer ces priorités.

Voici l'état de la liste d'attente au 1er octobre 2019 :

Accueil Collectif	Nurserie (3-18 mois)	Trotteurs (19-30 mois)	Moyen (31 mois-entrée à l'école)	UAPE
Priorité 1	19	1	10	8
Priorité 2	11	6	8	11

Accueil familial	Nurserie	Trotteurs	Moyens	UAPE
Priorité 1	3	1	0	4
Priorité 2	2	1	2	6

Accueil Collectif et familial	Nurserie	Trotteurs	Moyens	UAPE
Priorité 1	14	3	3	13
Priorité 2	12	6	6	10

Total	Nurserie	Trotteurs	Moyens	UAPE
Priorité 1	36	5	13	25
Priorité 2	25	13	16	27
Priorité 1 et 2	**61**	**18**	**29**	**52**

Au vu des tableaux ci-dessus, on peut affirmer que le 90% des 61 bébés, 18 trotteurs 29 Moyens et 52 écoliers actuellement en attente n'obtiendront pas de place avant août 2020. À ces chiffres s'ajouteront tous les enfants qui seront inscrits sur la liste d'attente depuis le 1er octobre 2019, jusqu'en août 2020.

Ces premiers chiffres démontrent l'urgence de créer des structures parascolaires, mais aussi des nurseries. Il faut préciser que, si une salle nurserie s'ouvre, il est nécessaire qu'il y ait également une salle pour trotteurs et deux salles pour moyens, afin d'accueillir ces enfants à mesure qu'ils grandissent.

4.1.2 Les structures privées sur le territoire du REME

Les 9 structures privées actives sur les Communes de Montreux et Veytaux proposent 121 places en accueil préscolaire et 7 places en accueil parascolaire.

Ces places permettent certes d'alléger la charge publique de la prise en compte des besoins mais elles ne peuvent pas remplir le critère d'accessibilité financière posé dans l'article 1 de la LAJE. De plus, des structures privées pourraient difficilement se conformer à l'exigence de l'article 29 de la LAJE qui stipule que les tarifs des structures subventionnées doivent être établis en fonction du revenu des parents, et que le montant maximum facturable ne peut dépasser le seuil de rentabilité de la structure. De surcroît, ne faisant pas partie du REME, toute subvention communale se ferait sans qu'une structure de cette nature ne puisse

percevoir les subventions cantonales et fédérales, celles-ci étant conditionnées à un statut à but non lucratif.

5 Besoin prioritaire, l'accueil parascolaire

Afin de fournir une couverture raisonnable, il est à ce jour prioritaire d'ouvrir des UAPE, pour les raisons suivantes.

Ces dernières années le REME et la FACEME ont mis l'accent sur l'ouverture de crèches pour accueillir des bébés dont la demande était croissante. Cependant, le nombre d'inscriptions en vue d'obtenir une place en parascolaire a également augmenté, et à ce jour les places dont dispose le REME ne permettent plus de répondre à la demande, comme le montre la liste d'attente au point 4.1.1.

En 2019, une solution a été proposée aux familles des 1P Harmos, à savoir la possibilité d'un accueil mixte. Les enfants vont deux jours en UAPE et deux jours en AMF (accueil en milieu familial), cela afin de respecter une certaine équité et ne pas refuser entièrement une place à des familles.

Cette solution n'est toutefois pas envisageable à long terme, car elle augmente considérablement le nombre d'enfants inscrits dans les structures, et sature l'organisation. En effet en 2019 l'UAPE « Arc-en-ciel » est passé de 11 enfants inscrits à 23 enfants inscrits pour une moyenne de 12 places. Cette situation nécessite du personnel supplémentaire et une grande organisation pour maintenir une qualité d'accueil exigée par la loi.

Selon les statistiques des dernières années, en moyenne 220 enfants commencent l'école chaque année dont 25% ont besoin d'une garde parascolaire. Depuis 2017, la demande augmente en moyenne de 1% par année.

Vu le manque de places, seuls les enfants de la 1P Harmos à la 4P Harmos sont accueillis dans ces UAPE, malgré le fait que la LAJE annonce qu'une offre suffisante en accueil collectif doit être proposée pour les enfants jusqu'à la 8P Harmos.

En tenant compte de ce critère, ainsi que l'évolution démographique, les prévisions font état d'un besoin de 626 places parascolaires pour 2030.

La commune de Montreux arrive à répondre à une partie de cette demande en proposant des accueils le midi dans les accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS), dans les cantines et dans les centres de loisirs qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques, étant uniquement communales, donc hors réseau REME.

L'accueil en milieu familial répond également à une partie de la demande, mais cette structure est également saturée, notamment parce qu'elle accueille les 1P Harmos en accueil mixte et tous les enfants depuis la 5P Harmos en raison des éléments expliqués plus haut.

Chaque année, les UAPE accueillent une grande partie des 1P Harmos dont les parents ont fait une demande d'inscription pour leur entrée à l'école. Suite à cela, le 1er août de chaque rentrée, les structures sont déjà complètes et il est dès lors impossible d'accueillir les enfants de la 2P Harmos à 4P Harmos qui s'inscrivent en cours d'année (déménagement après la 1P et arrivée sur la commune). Ils représentent en grande partie les enfants en liste d'attente pour les UAPE.

A la suite de tous les éléments évoqués ci-dessus, il est essentiel de créer des places en UAPE, et c'est pourquoi la Municipalité et le REME ont conçu les projets d'agrandissement de « Scoubidou » et la création d'une annexe à « Arc-en-ciel ».

5.1 Agrandissement de « Scoubidou »

La structure actuelle de « Scoubidou », située à l'Avenue des Alpes 90, doit déménager, son bail arrivant à échéance le 31 juillet 2020 et l'infrastructure n'étant plus en conformité avec les normes de l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants). Afin de pallier les manques exprimés dans ce préavis, l'enjeu est de trouver un local qui pourrait accueillir les 24 places existantes ainsi qu'offrir 24 places supplémentaires. La surface de 450m^2 à la Rue Industrielle 27-29 permettrait dès lors d'accueillir 48 enfants du parascolaire. Le local est idéalement situé pour amener les enfants aux collèges d'Etraz et de Vernex, permettant à cette structure d'adapter ses trajets selon les enclassements annuels. De plus, il se situe près de la gare, favorisant la mobilité douce pour les parents. Les enfants de la 1P Harmos à la 4P Harmos seront accueillis en priorité ; mais, selon la demande, l'infrastructure permettrait également d'accueillir les enfants plus âgés, répondant ainsi aux normes légales de la LAJE, concernant le parascolaire. Cette structure sera aménagée afin de répondre à toutes les exigences de l'OAJE concernant les repas, mais aussi les activités et la sécurité.

5.1.1 Coûts liés à « Scoubidou »

Le coût du déménagement et de l'agrandissement de « Scoubidou » est, comme l'indique le tableau ci-dessous, de CHF 697'500.- pour l'année 2020. Les subventions annuelles de la FAJE, et les aides au démarrage cantonales et fédérales ainsi que la participation estimée des parents peuvent se monter à CHF 208'500.- ; le coût réel final de cet agrandissement de 24 places serait pour la Commune de CHF 489'000.- (voir tableau ci-après). A titre d'information, les coûts d'exploitation pour l'année suivante figurent dans la deuxième colonne du tableau.

	Budget 2020 (5 mois, 24 places)	**Budget 2021 (48 places)**
Charges du personnel	CHF 130'000.-	CHF 520'000.-
Charges d'exploitation	CHF 87'500.-	CHF 208'000.-
Mise en conformité des locaux loués et du mobilier	CHF 480'000.-	----------
TOTAL	**CHF 697'500**.-	**CHF 728'000**.-
Participation annuelle canton (FAJE)	CHF 39'000.-	CHF 156'000.-
Subventions cantonales (Aide au démarrage FAJE) [6]	*CHF 96'000.-*	----------
Subventions fédérales [6]	*CHF 36'000.-*	*CHF 36'000.-*
Participations estimées des parents	CHF 37'500.-	CHF 90'000.-
COÛT REEL	**CHF 489'000**	**CHF 446'000**.-

[6] Les subventions fédérales et cantonales d'aide au démarrage dépendent de facteurs imprévisibles à l'heure actuelle. Les montants sont attribués par place plein temps réellement occupée sur les 3 périodes de la journée, pour autant que les autres structures n'aient pas de places vacantes. Les montants dans le tableau, correspondent aux subventions maximum qui peuvent être attribuées.

5.2 Création d'une annexe à « Arc-en-ciel »

Dans le cas d'« Arc-en-Ciel », il ne s'agit pas d'un projet d'agrandissement de la structure existante, mais bien de créer une structure annexe à celle située à la Rue Gambetta 13. Le bâtiment situé à la Rue du Léman 12 1815 Clarens (ex Léman Shop), permettrait d'accueillir 48 nouveaux enfants et donc d'ajouter 4 groupes. Toujours selon les inscriptions, l'enjeu serait de garder les 1P et 2P dans la structure actuelle, et d'accueillir 48 enfants dès la 3P Harmos en privilégiant toujours l'accueil des plus jeunes. Cette configuration permettrait une meilleure gestion des trajets et des activités, cela car les deux bâtiments sont proches du collège de Vinet et les enfants pourraient être regroupés par années scolaires ayant les mêmes horaires. (1P-2P et 3P-8P) Les locaux sis à Rue du Léman 12 ont 310m^2 et répondent aux normes de l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants).

5.2.1 Coûts liés à « Arc-en-ciel »

Le coût de l'annexe d' « Arc-en-Ciel » est, comme l'indique le tableau ci-dessous, de CHF 590'000.- pour l'année 2020. Les subventions annuelles de la FAJE, et les aides au démarrage cantonales, fédérales ainsi que la participation estimée des parents peuvent se monter à CHF 391'500.-, le coût réel final de cette annexe de 48 places serait pour la Commune de CHF 198'500.-. A titre d'information, les coûts d'exploitation pour l'année suivante figurent dans la deuxième colonne du tableau.

	Budget 2020 (5 mois)	**Budget 2021**
Charges du personnel	CHF 175'000.-	CHF 830'000.-
Charges d'exploitation	CHF 90'000.-	CHF 240'000.-
Mise en conformité des locaux loués et du mobilier	CHF 325'000.-	**----------**
TOTAL	**CHF 590'000.-**	**CHF 1'070'000.-**
Participation annuelle Canton (FAJE)	CHF 52'500.-	CHF 249'000.-
Subventions cantonales (Aide au démarrage FAJE) [7]	*CHF 192'000.-*	**----------**
Subventions fédérales [7]	*CHF 72'000.-*	*CHF 72'000.-*
Participations estimées des parents	CHF 75'000.-	CHF 180'000.-
COÛT REEL	**CHF 198'500.-**	**CHF 569'000.-**

[7] Les subventions fédérales et cantonales d'aide au démarrage dépendent de facteurs imprévisibles à l'heure actuelle. Les montants sont attribués par place plein temps réellement occupée sur les 3 périodes de la journée, pour autant que les autres structures n'aient pas de places vacantes. Les montants dans le tableau, correspondent aux subventions maximum qui peuvent être attribuées.

6 Conséquences financières

Au 31 décembre 2019, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 5 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 85 millions.

Il s'agit donc de porter au budget 2020 les éléments ci-dessous :

« Scoubidou »

- Charges :

Compte 712.3655 augmentation de la subvention REME	CHF	697'500.-

- Recettes :

Compte 712.4515 augmentation participation du canton (FAJE)	CHF	39'000.-
Compte 712.4515.03 augmentation aide au démarrage FAJE	CHF	96'000.-
Compte 712.4515.05 augmentation subventions fédérales	CHF	36'000.-
Compte 712.4332.05 augmentation de la participation de parents	CHF	37'500.-

« Arc-en-ciel »

- Charges :

Compte 712.3655 augmentation de la subvention REME	CHF	590'000.-

- Recettes :

Compte 712.4515 augmentation participation du canton (FAJE)	CHF	52'500.-
Compte 712.4515.03 augmentation aide au démarrage FAJE	CHF	192'000.-
Compte 712.4515.05 augmentation subventions fédérales	CHF	72'000.-
Compte 712.4332.09 augmentation de la participation de parents	CHF	75'000.-

7 Calendrier pour les UAPE « Scoubidou » et « Arc-en-ciel »

> Aval de l'organe délibérant	Mars 2019
> Appel d'offres	Février 2020
> Commande mobilier	Mai 2020
> Engagement du personnel	Au 1er août 2020
> Travaux de démontage	Avril 2020
> Préparation de chantier	Mai 2020
> Travaux de mise en conformité	Mai/juin/juillet 2020
> Installation mobilier / nettoyages finaux	Juillet/août 2020
> Obtention de l'autorisation de fréquentation de la part de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)	Début août 2020
> Ouverture	10 août 2020

8 Besoins du REME à long terme et plan de développement à horizon 2026

Comme expliqué plus haut, il est difficile de quantifier ce que représente « une offre suffisante ». La liste d'attente démontre qu'actuellement tous les enfants ne peuvent pas bénéficier d'une place. C'est pourquoi les données ci-dessous permettent de clarifier le réel besoin à long terme et d'établir un plan de développement, outil de planification exigé par le

Canton pour l'obtention de subventions. Ce document donne la visée générale du développement souhaité et peut être modifié en tout temps, relativement aux contraintes budgétaires communales par exemple.

8.1 Evaluation à long terme

Sur mandat du Canton, une étude statistique a été effectuée par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), permettant aux réseaux d'accueil de connaître leurs futurs besoins en places d'accueil.[8]

Cette étude a pris en compte divers éléments comme la composition des ménages, le taux d'occupation des enfants, le taux de travail des parents, l'évolution démographique, mais aussi les tendances des modes de garde, cela afin d'arriver aux résultats suivants :

- Le taux de couverture actuel du REME est de 13.9% du besoin modélisé[9].

- Afin de **maintenir** ce taux pour le REME il est nécessaire de créer 39 places en préscolaire et 17 places de plus en parascolaire pour 2025, et d'arriver à 63 places en préscolaire et 31 places de plus en parascolaire en 2030.

- Afin de **couvrir** le besoin du REME, il serait donc nécessaire de créer 272 places en préscolaire et 573 places de plus en parascolaire en 2025, et d'arriver à 321 places en préscolaires et 626 places de plus en parascolaire en 2030.

8.1.1 Evolution démographique et sociale

L'étude citée ci-dessus s'est basée sur la situation actuelle de Montreux et environs, mais a également tenu compte des divers projets de constructions à venir comme le futur quartier des Grand-Prés. Ces réalisations conduiront inévitablement de jeunes familles à s'installer dans la Commune, et la demande en places d'accueil ne faiblira pas à l'horizon défini dans le présent préavis.

Cette demande est étayée par les statistiques sociales qui estiment que seul 20% des ménages comprennent un membre qui ne travaille pas et que plus de la moitié des femmes travaillent à plus de 50%. Cette réalité confirme les besoins d'accueil pour les familles.

De plus le Canton de Vaud a connu, cette dernière décennie, la plus forte croissance du PIB de Suisse ; les structures d'accueil collectif de jour contribuent de manière significative à cet essor, permettant aux parents de participer activement au développement économique de la Commune et de la Riviera.

9 Plan de développement à l'horizon 2026

Pour répondre à la demande et proposer une offre conforme à la LAJE, la FACEME et le REME ont conçu un plan de développement jusqu'en 2026.

Ce plan de développement se base sur les différentes statistiques à disposition. Les plans détaillés pour le préscolaire et le parascolaire sont en annexe 2 et 2bis au présent préavis.

---

[8] L'analyse du taux de couverture du besoin a été établi pour le REME par l'étude « Microgis », elle figure à l'annexe 3 du présent préavis

[9] Yverdon : 12.70% ; Nyon : 39.40% ; Lausanne : 40.10% Blonay St-Légier : 22.50% ; Vevey La Tour-de-Peilz 26,80%

Récapitulatif plan de développement de la FACEME à horizon 2026

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030 selon statistiques
Augmentation préscolaire		58	68	44	34	34	34	34	
Total préscolaire	196	254	322	366	400	434	468	468	321
Augmentation para		72	0	48	0	48	0	0	
Total parascolaire	72	144	144	192	192	240	240	240	626
Agumentation totale		130	68	92	34	82	34	34	
Total places	368	398	460	558	592	674	708	708	947
Taux de couverture	**13.90%**	**15%**	**17.35%**	**21.00%**	**22.35%**	**25.45%**	**26.75%**	**26.75%**	**35.75%**

9.1 Analyse du plan de développement

Comme expliqué plus haut, le taux de couverture du REME est actuellement de 13.9% et le taux visé pour 2030 serait de 39.4 %.

Dans son plan de développement, la FACEME propose la création de 340 places jusqu'en 2026, ce qui correspond à un taux de couverture de 26,75 %.

Il resterait alors 239 places à créer jusqu'en 2030 afin d'atteindre ce taux estimé idéal selon l'étude « Microgis » (voir annexe 3).

Ces statistiques et ce plan de développement sont à prendre en compte dans leur globalité. En effet le plan de développement peut être considéré comme un projet « idéal », mais les différentes étapes nécessaires à l'ouverture d'une structure apporteront leur lot de modifications (retard dans les travaux, autorisations diverses, mise en conformité, recherche de sites, variation du besoin entre préscolaire et parascolaire, contraintes budgétaires etc.).

Il faut surtout retenir que la demande est importante, qu'elle augmentera encore, et vu le taux de couverture actuellement peu élevé, il est nécessaire de créer des places afin de répondre au besoin.

Ces mêmes statistiques laissent apparaître que, uniquement pour maintenir le taux à 13.9 %, il est nécessaire de créer 56 places jusqu'en 2025 et 94 places jusqu'en 2030.

9.2 Rôle du plan de développement

Comme indiqué au point 8, le plan de développement du réseau REME n'est pas un document contraignant, mais constitue un outil de visée pour la création de places d'accueil dans le respect des contraintes légales.

Il propose une progression vers l'objectif d'amélioration du taux de couverture du REME mais reste soumis aux possibilités budgétaires communales, sachant que les créations effectives de places ou de structures sont soumises au Conseil communal par voie de préavis. C'est dans ce sens qu'il n'est pas demandé une validation formelle mais une prise d'acte.

10 Développement durable

Les transformations seront réalisées et les UAPE fonctionneront selon les normes actuelles en matière de développement durable, notamment concernant la qualité des repas.

10.1 Social

Conformément à la LAJE, l'accueil de jour subventionné vise à répondre aux besoins des familles montreusiennes dont les parents travaillent, leur permettant de jouir d'une bonne qualité de vie en pouvant faire appel aux structures d'accueil collectif et familial pour garder leur(s) enfant(s).

De plus, les places de garde permettent de contribuer à la nécessaire socialisation des enfants en dehors des heures d'école, évitant ainsi les écueils d'une garde non-encadrée.

Les tarifs des structures de garde sont déterminés en fonction du revenu des parents et permettent ainsi à chaque famille qui en a besoin d'avoir accès à une possibilité d'accueil.

Sur un plan plus global, l'étude citée au point suivant constate que, grâce aux structures de garde, les dépenses d'intégration des enfants (ex. : classes spéciales ou d'appui pour allophones) et de santé publique (dépistage précoce de situations à risque) diminuent et que, de plus, les enfants bénéficient d'une meilleure intégration sociale, de mesures de prévention et d'un mode de garde sûr.

10.2 Economique

L'étude de la Conférence latine des bureaux de l'égalité « La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte », publiée en 2002, a démontré que les structures d'accueil ont des retombées économiques intéressantes, non seulement pour les collectivités publiques, mais aussi pour les personnes privées.

Cette étude révèle de sérieux avantages au plan des rentrées fiscales et des cotisations sociales : la diminution des dépenses d'aide sociale, une élévation des cotisations sociales à l'AVS et au 2ème pilier et l'augmentation du pouvoir d'achat des familles, avec les effets correspondants sur la croissance économique.

Les places d'accueil collectif ainsi proposées favoriseront le contexte économique montreusien, en accordant aux parents la possibilité de faire garder leur(s) enfants(s) pendant le temps de travail. Cette mesure promeut également la répartition du travail au sein du couple, permettant à la mère de maintenir, voire reprendre une activité professionnelle pendant les premières années de scolarité de son enfant.

10.3 Environnemental

Les travaux nécessaires à l'aménagement des structures seront réalisés dans le respect des normes environnementales. En outre, la localisation de ces nouvelles structures, proches de celles préexistantes, permettra d'optimiser les ressources en encadrement en diminuant le nombre de trajets à effectuer par le personnel encadrant entre lesdites structures.

11 Position de la Municipalité

La Municipalité met en œuvre la politique d'accueil voulue par la population vaudoise, selon les modalités adoptées par le législateur. Dès lors, elle considère que les structures envisagées complèteront logiquement, pour les écoliers, l'actuel réseau d'accueil dans la continuité des places prévues pour les plus jeunes enfants. De plus, les 72 places envisagées permettront de répondre à l'obligation légale d'organisation de l'accueil faite aux communes et de faire face à des demandes en constante augmentation. Soutenir le REME, c'est aussi soutenir les familles et la collectivité tout entière.

Partenaire principal du réseau REME dans la prise en charge de l'accueil de jour des enfants, la FACEME est une structure indispensable au bon fonctionnement des modes collectifs de garde à Montreux.

De plus « Scoubidou » et « Arc-en-ciel », s'inscrivent totalement dans la nécessité de prévoir et d'organiser à moyen et plus long terme, un accueil suffisant sur le territoire communal, à des coûts standards et en conformité avec le programme de législature de la Municipalité.

12 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 03/2020 de la Municipalité du 17 janvier 2020 au Conseil communal relatif au déménagement et à l'agrandissement de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) « Scoubidou » à Montreux ; à la création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-ciel » à Clarens ; au plan de développement du REME/FACEME (Réseau enfance Montreux et environs / Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance Montreux et environs) à horizon 2026

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater la FACEME pour le déménagement et l'agrandissement de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « Scoubidou »
2. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 697'500.- au maximum
3. de couvrir tout ou partie de ces dépenses par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché
4. de porter en compte les corrections au budget 2020 comme suit :
    a. Compte 712.3655 augmentation de la subvention du REME de CHF 697'500.-
    b. Compte 712.4515 augmentation de la participation du canton (FAJE) de CHF 39'000.-
    c. Compte 712.4515.03 augmentation aide au démarrage FAJE de CHF 96'000.-
    d. Compte 712.4515.05 subventions fédérales de CHF 36'000.-
    e. Compte 712.4332.05 augmentation de la participation de parents de CHF 37'500.-
5. d'autoriser la Municipalité de mandater la FACEME pour la création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-Ciel »
6. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 590'000.- au maximum
7. de porter en compte les corrections au budget 2020 comme suit :
    a. Compte 712.3655 augmentation de la subvention du REME de CHF 590'000.-
    b. Compte 712.4515 augmentation de la participation du canton (FAJE) de CHF 52'500.-
    c. Compte 712.4515.03 augmentation aide au démarrage FAJE CHF 192'000.-

d. Compte 712.4515.05 subventions fédérales de CHF 72'000.-
e. Compte 712.4332.09 augmentation de la participation de parents de CHF 75'000.-

8. de faire porter aux budgets 2021 et suivants les sommes nécessaires
9. de prendre acte du plan de développement du REME/FACEME à horizon 2026
10. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire

Ainsi adopté le 17 janvier 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
L. Wehrli	L.S.	O. Rapin

Annexe(s) :

- 1 : Tableau global des financements et subventions
- 2 : Plan de développement de la FACEME à horizon 2026, parascolaire
- 2bis : Plan de développement de la FACEME à horizon 2026, préscolaire
- 3 : Taux de couverture du besoin (selon l'étude « Microgis »)

Délégation municipale : Mme Jacqueline Pellet, Conseillère municipale

Annexe 1

Tableau global des financements et subventions

Total création 72 places	« Scoubidou » à Montreux Déménagement + 24 places		« Arc-en-ciel » à Clarens Création d'une annexe + 48 places	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Coûts structure sans subventions	CHF 697'500.-		CHF 590'000.-	
Subventions fédérales		CHF 36'000.-		CHF 72'000.-
Subventions cantonales		CHF 135'000.- (139'000 + 96'000)[10]		CHF 244'500 (52'500 + 192'000)[11]
Participation des parents		CHF 37'500.-		CHF 75'000.-
Total	CHF 697'500.-	CHF 208'500.-	CHF 590'000.-	CHF 391'500.-
Coût pour la Commune	CHF 489'000.-		CHF 198'500.-	

[10] Montants détaillés dans le tableau au point 5.1.1
[11] Montants détaillés dans le tableau au point 5.2.1

Annexe 2

Plan de développement de la FACEME à horizon 2026

Parascolaire (1P à 8P)

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
72 places	144 places	144 places	192 places	192 places	240 places	240 places	240 places
Arc-en-ciel 48 places	Arc-en-ciel 48 places	Arc-en-ciel 48 places	Arc-en-ciel 48 places	Arc-en-ciel 48 places	Arc-en-ciel 48 places	Arc-en-ciel 48 places	Arc-en-ciel 48 places
Scoubidou 24 places	Scoubidou 48 places +24 PLACES	Scoubidou 48 places	Scoubidou 48 places	Scoubidou 48 places	Scoubidou 48 places	Scoubidou 48 places	Scoubidou 48 places
Préscolaire 196 Total 268	LEMAN 12 48 places	Léman 12 48 places	Léman 12 48 places	Léman 12 48 places	Léman 12 48 places	Léman 12 48 places	Léman 12 48 places
	Préscolaire 254 Total 398	Préscolaire 322 Total 466	MARSUPILAMI 48 places	Marsupilami 48 places	Marsupilami 48 places	Marsupilami 48 places	Marsupilami 48 places
			Préscolaire 366 Total 558	Préscolaire 400 Total 592	MILOU 48 places	Milou 48 places	Milou 48 places
					Préscolaire 434 Total 674	Préscolaire 468 Total 708	Préscolaire 468 Total 708

FACEME

Annexe 2bis

Plan de développement de la FACEME à horizon 2026
Préscolaire (4 à 60 mois)
2019
196 places
La Pouponnière 81 places
La Ooolnelle 34 places
Les Lutins 20 places
Les Moussaillons 27 places
Les Luololes 34 places
Paracoolaire 70 Total 268
2020
254 places
La Pouponnière 88 places
La Ooolnelle 34 places
Les Lutins 34 places
Les Moussaillons 30 places
Les Luololes 34 places
LA VILLA (EX-NANT) 34 places
Paracoolaire 144 Total 398
2021
322 places
La Pouponnière 88 places
La Ooolnelle 34 places
Les Lutins 34 places
Les Moussaillons 30 places
Les Luololes 34 places
La Villa 34 places
VERGERS 4 68 places
Paracoolaire 144 Total 466
2022
366 places
La Pouponnière 98 places +10 PLACES
La Ooolnelle 68 places +34 PLACES
Les Lutins 34 places
Les Moussaillons 30 places
Les Luololes 34 places
La Villa 34 places
Les Vergers 68 places
Paracoolaire 192 Total 558
2023
400 places
La Pouponnière 98 places
La Ooolnelle 68 places
Les Lutins 34 places
Les Moussaillons 30 places
Les Luololes 34 places
La Villa 34 places
Les Vergers 68 places
LES GRANDS-PRES 34 places
Paracoolaire 192 Total 592
2024
434 places
La Pouponnière 98 places
La Ooolnelle 68 places
Les Lutins 34 places
Les Moussaillons 30 places
Les Luololes 34 places
La Villa 34 places
Les Vergers 68 places
Les Grand-Prés 34 places
LES MOUSTIQUES 34 places
Paracoolaire 240 Total 674
2025
468 places
La Pouponnière 98 places
La Ooolnelle 68 places
Les Lutins 34 places
Les Moussaillons 30 places
Les Luololes 34 places
La Villa 34 places
Les Vergers 68 places
Les Grand-Prés 34 places
Les Moustiques 34 places
LES LIBELLULES 34 places
Paracoolaire 240 Total 708
2026
468 places
La Pouponnière 98 places
La Ooolnelle 68 places
Les Lutins 34 places
Les Moussaillons 30 places
Les Luololes 34 places
La Villa 34 places
Les Vergers 68 places
Les Grand-Prés 34 places
Les Moustiques 34 places
Les Libellules 34 places
Paracoolaire 240 Total 708
FACEME
Clarens, le 1er octobre 2019 / RG

Annexe 3

REME
Taux de couverture du besoin[12]

Taux de couverture du besoin								
	2015		**2020**		**2025**		**2030**	
Taux de couverture modélisé	39.4%		39.4%		40.2%		40.6%	
Taux de couverture actuel	13.5%		13.6%*		14.1%*		14.3%*	
Places à ouvrir compte-tenu de l'existant								
	2015		**2020**		**2025**		**2030**	
pour couvrir le besoin	**703**		**766**		**845**		**947**	
- en préscolaire	193	27%	223	29%	272	32%	321	34%
- en parascolaire	510	73%	543	71%	573	68%	626	66%
pour maintenir la part atteinte			**24**		**56**		**94**	
- en préscolaire			15	63%	39	70%	63	67%
- en parascolaire			9	38%	17	30%	31	33%

* le taux de couverture actuel projeté pour les années futures en tenant compte d'une valeur d'effort atteint stabilisée à hauteur de sa valeur actuelle, soit 34.4%

[12] *Tableau tiré de l'étude « Microgis, évaluation des besoins en terme de places d'accueil des enfants dans le Canton de Vaud, à 5 et 10 ans. » Fiche du Réseau REME.*

https://faje-vd.ch/les-besoins-en-places-daccueil-a-horizon-2025-2030-une-etude-de-microgis-sa-et-du-bureau-evaluanda/